

Le 24 mars 2023, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Cédric DE OLIVEIRA, Mme Hédia GHANAY, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, M. Jacques LEMAIRE, M. Ludovic BOURDIN, M. Philippe CLEMOT, M. Gérard DAVIET, M. Michel HIRTZ, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Régis SALIC, M. François PILLOT (suppléant), Mme Sylvie POINTREAU, M. Didier THÉMÉ, Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, Mme Marie-Christine DE SAINT-SALVY, Mme Nathalie GUENAULT, M. Arnaud TURMINEL, M. Joël MARCHAND (suppléant), M. Benoît BARANGER (à partir DEL_07_2023).

Pouvoir(s) :

M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Michel GILLOT a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Absents excusés :

M. Antoine TRYSTRAM, Mme Armelle AUDIN, Mme Céline DELAGARDE, Mme Mélanie FORTIER, M. Bruno FENET, M. Michel GILLOT, Mme Betsabée HAAS, Mme Axelle TREHIN, M. Grégory PODDA, Mme Pascale DELAUNAY, Mme Isabelle MELO.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard DAVIET

DATE DE LA CONVOCATION

13 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE

16 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 23

24 (à partir DEL_07_2023)

DEL_06_2023

7.6-FINANCES : Participation aux frais supportés par la Commune siège pour l'exercice 2023

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L. 5212-19 et L. 5212-20,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 25 CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver la participation 2023 aux frais du personnel communal intervenant pour le compte du Syndicat et supportés par la Commune siège fixée à 10 000 €

Article 2 : d'approuver la participation 2023 aux frais administratifs supportés par la Commune siège fixée à 500 €

Article 3 :

d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité
actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 29 mars 2023

Le Président,



Sébastien MARAIS

ANVAL

*(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)*

Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE